



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 11 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

*Date de la convocation***27 mars 2024***Date d'affichage de la délibération**Adopte à l'unanimité*

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à dix- huit trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS; Conseillers Municipaux.


Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Karine GATIBELZA
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON
Mme Francia ROSAMONT par M. AJAS Patrick
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : Mme Sonia MERCADIER ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2024/04/46**DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LES AMBASSADEURS DE LAMENTIN**

La charrette à bœufs a pendant longtemps été utilisé comme moyen de transport en Guadeloupe notamment par les agriculteurs. Pour savoir qui possédait les bœufs les plus robustes, certains organisaient des courses de charrette sur pente. Puis, ce genre de confrontation a pris de l'ampleur et a gagné en popularité et est devenue une compétition encrée dans le patrimoine culturel Guadeloupéen.

Afin de promouvoir cette activité l'association des bœufs tirants « *Les Ambassadeurs du Lamentin* » organise chaque année deux grandes compétitions intitulées « *Le grand prix de la ville de lamentin* ». Par ailleurs,

 L'association représente la ville lors des différentes compétitions organisées sur le territoire et prévoit deux déplacements à Marie Galante pour l'année 2024.

Elle initie les jeunes à cette pratique populaire en les accompagnants à la prise en main de leurs attelages.

A cet effet, pour assurer leurs activités annuelles l'association a adressé à la ville de Lamentin une demande de subvention de 10 000€.

Afin de permettre à l'association de réaliser ses projets pour l'année 2024, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 5000€ à l'association *Les Ambassadeurs du Lamentin*.

Le Conseil Municipal,

Considérant, la politique de la commune de soutien aux associations,

Considérant, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant, le besoin de sensibiliser les jeunes à cette pratique culturelle et de valoriser le patrimoine culturel guadeloupéen,

Considérant, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans le développement culturel et sportif sur le territoire de Lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000€ à l'association « *Les Ambassadeurs du Lamentin* ».

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

